



**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"**

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot - 51100 Reims  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2023



**RSM Paris**

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"**

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot - 51100 Reims

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux Membres de l'Association FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE",

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE" relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute

anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 février 2024,

Le commissaire aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Djamel ZAHRI'.

**Djamel ZAHRI**

Associé

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	29 177	23 778	5 399	25 561	20 161	78.88	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	21 085		21 085	7 405	13 680	184.75	
<b>Total I</b>	50 262	23 778	26 484	32 965	6 481	19.66	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	50 633		50 633	65 060	14 427	22.18
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	611 958		611 958	89 525	522 433	583.56
	Valeurs mobilières de placement	5 037 225		5 037 225		5 037 225	
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 881 176		1 881 176	6 396 419	4 515 243	70.59
Charges constatées d'avance (2)	26 424		26 424	29 844	3 420	11.46	
<b>Total II</b>	7 607 415		7 607 415	6 580 847	1 026 569	15.60	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	7 657 678	23 778	7 633 900	6 613 812	1 020 088	15.42	

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	5 746 684		4 434 733		1 311 951	29.58	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	1 170 579		1 311 951		141 372	10.78	
<b>Situation nette (sous total)</b>	6 917 263		5 746 684		1 170 579	20.37	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	6 917 263		5 746 684		1 170 579	20.37	
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
<b>Total II</b>							
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	154 298		174 690		20 392	11.67
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	133 533		98 469		35 063	35.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	178 007		583 237		405 229	69.48
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	250 799		10 732		240 067	NS	
<b>Total IV</b>	716 637		867 128		150 491	17.36	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	7 633 900		6 613 812		1 020 088	15.42	

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	5 484 955		6 353 960		869 005	13.68
Mécénats	81 554		205 554		124 000	60.32
Legs, donations et assurances-vie	635 547		313 333		322 214	102.83
Contributions financières	2 340 088		591 874		1 748 215	295.37
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
<b>Total I</b>	8 542 145		7 464 721		1 077 424	14.43
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	5 250 231		5 117 486		132 744	2.59
Aides financières	1 104 809		94 894		1 009 915	NS
Impôts, taxes et versements assimilés	94 699		2 026		92 673	NS
Salaires et traitements	624 041		604 579		19 462	3.22
Charges sociales	252 673		315 334		62 661	19.87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 034		15 265		2 230	14.61
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	18 543		20 310		1 767	8.70
<b>Total II</b>	7 358 030		6 169 894		1 188 136	19.26
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	1 184 115		1 294 827		110 713	8.55

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		45 247			45 247	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				17 124	17 124	100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>		45 247		17 124	28 123	164.23
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change		47 924			47 924	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>		47 924			47 924	
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		2 677		17 124	19 801	115.63
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>		1 181 438		1 311 951	130 513	9.95
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>						
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		10 859			10 859	
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		8 587 392		7 481 845	1 105 547	14.78
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		7 416 813		6 169 894	1 246 919	20.21
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>		1 170 579		1 311 951	141 372	10.78

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature	4	126			4	126
Bénévolat						
<b>TOTAL</b>	4	126			4	126
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	4	126			4	126
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>	4	126			4	126

***IFAW – France***  
***14 RUE EDOUARD MIGNOT***  
***BP 1426***  
***51065 REIMS CEDEX***

**EXERCICE 2022 / 2023**

***ANNEXE***

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2023, dont le total est de 7 633 900 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 8 587 392 €, hors contributions volontaires, et dégageant un excédent de 1 170 579 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

### ***Activités principales***

Le Fonds international pour la protection des animaux (France), association à but non lucratif de droit français (ci-après « IFAW France » ou « l'Organisation ») sise à Reims, met en œuvre des programmes et des projets visant à aider les animaux et les hommes en France et dans plus de 40 pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

***IFAW travaille à assurer une coopération harmonieuse entre les humains et les animaux, en secourant, soignant et remettant des animaux en liberté, et en restaurant et protégeant leurs habitats naturels.***

Conformément aux articles 1 et 2 de ses statuts, l'association « IFAW France », est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour but de conserver et protéger la vie sauvage et les animaux par l'éducation et en outre d'empêcher toute forme de cruauté à l'égard des animaux, à savoir :

- Préserver, protéger, améliorer et encourager la conservation, la préservation, la protection et l'amélioration de l'habitat et de l'environnement naturels de tous les animaux et de la vie sauvage, notamment par tout moyen pédagogique ;
- Soutenir et encourager, diriger et administrer la recherche des animaux maltraités ou des espèces en voie de disparition ;
- Encourager, diriger, stimuler et aider la publication, la communication et la divulgation d'informations concernant les animaux maltraités ou en voie de disparition.

Les moyens d'action de l'association sont :

- la collecte de fonds par appel à des souscriptions, par dons manuels émanant de toutes personnes physique ou morale ;
- le recrutement et l'aide au recrutement de volontaires pour l'Association ;
- la réalisation de recherches et d'études et la publication de tout ou partie des résultats de ces recherches, l'établissement et l'entretien d'une bibliothèque, le rassemblement, la compilation, l'impression, la publication et la divulgation d'informations, de journaux, livres, films, cassettes, affiches ou autres documents ;
- l'organisation et la fourniture d'installations pour la tenue de conférences, réunions, séminaires, démonstrations, cours, expositions, compétitions, voyages et toute autre forme de manifestations ;
- l'établissement, la promotion ou le soutien à l'établissement ou la promotion de toute forme de coopération ou d'association avec toute organisation ou association dont l'objet est similaire en tout ou en partie à celui de l'Association, ou dont l'établissement ou la promotion peut concourir à la réalisation de l'objet de l'Association ;
- la coopération et la communication avec des organismes ou organisations, associations, institutions similaires, et/ou des administrations locales ou nationales, la coordination de leurs activités avec celles de l'Association.

En France, les initiatives se sont centrées sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour démontrer tout ce que la société peut avoir à gagner en prévenant la cruauté envers les animaux et en réduisant la surexploitation de la faune sauvage et de ses habitats.

## 1. L'Organisation

Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW France, ci-après « l'Organisation »), association française à but non lucratif dont le siège est établi à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'ONG formant collectivement le Fonds international pour la protection des animaux (International Fund for Animal Welfare, « IFAW »). IFAW dispose d'une douzaine de bureaux et soutient des projets de protection et de conservation des animaux dans plus de quarante pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

*IFAW sauve et protège les animaux dans le monde entier.*

L'Organisation est affiliée aux ONG suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd
- International Fund for Animal Welfare (Belgium) AISBL
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux inc. (Canada)
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) - Fonds de dotation (France)
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)
- Stichting IFAW (Pays-Bas)
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, IFAW in Action (Royaume-Uni)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, Inc. (États-Unis)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) Limited (Malawi)
- International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)
- International Fund for Animal Welfare (Zimbabwe) Trust

L'Organisation et ses affiliés ont été autorisés par leurs conseils d'administration respectifs à fonctionner comme des entités séparées et indépendantes. Les actifs de l'Organisation sont détenus séparément et ne sont pas confondus avec ceux de ses affiliés.

## 2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2022 / 2023 se sont élevés à un montant total de 6 202 057 euros, ce qui représente une somme en baisse de 9,76 % par rapport aux revenus de 2021 / 2022 d'un montant de 6 872 847 euros.

L'exercice comptable 2022 / 2023 d'une durée de 12 mois s'est par ailleurs caractérisé par une hausse des produits d'exploitation de 14,43 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2022 de même durée incluant la baisse ci-dessus évoquée et compte tenu de financements provenant de soutiens d'affiliés IFAW en hausse et autres contributions financières.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 19,26 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort excédentaire à + 1 184 K€.

Après prise en compte du résultat financier de -2,7 K€ et d'un résultat exceptionnel nul et d'un impôt sur les bénéfices de 11 K€, l'excédent global de l'association est de + 1 171 K€.

### **3. Règles et méthodes comptables**

#### **3.1. Cadre légal et réglementaire de référence**

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG et du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

#### **3.2. Durée et période de l'exercice comptable**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.  
Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2022 avait la même durée.

#### **3.3. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

#### **3.4. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.**

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

#### **3.5. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).**

Il n'y a pas eu de dérogation.

#### **3.6. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).**

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

#### **3.7. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.**

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

#### **3.8. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.**

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

### **3.9. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif**

#### 3.9.1. Immobilisations incorporelles

Sans objet.

#### 3.9.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- |                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Matériels informatiques           | 1 à 5 ans soit 100% à 20% ;   |
| - Agencements et mobilier de bureau | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |
| - Matériel de transport             | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |

#### 3.9.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

#### 3.9.4. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

#### 3.9.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

#### 3.9.6. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

### **3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif**

#### 3.10.1. Fonds propres

Les fonds propres se composent du résultat de l'exercice, des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ».

#### 3.10.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

#### 3.10.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

#### 3.10.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

### 3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

#### 3.11.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 2 064 K€ intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant de 592 K€ au cours de l'exercice précédent.

#### 3.11.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

#### 3.11.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2023.

#### 3.11.4. Assurances-vie

Les assurances-vie sont inscrites au compte de résultat à la date de réception des fonds par l'entité. Les assurances-vie sont inscrites en engagements reçus, pour leur valeur estimée dès lors qu'elles ont été acceptées par le conseil d'administration.

#### 3.11.5. Autres contributions financières

Les autres contributions financières sont composées de quotes-parts de générosité reçues d'autres entités pour 213 186 € et d'un financement provenant d'une fondation pour 62 729 €.

#### 3.11.6. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature.

Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

### 3.11.7. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

L'impôt sur les bénéfices pour 10 859 € concerne uniquement l'impôt sur les revenus de placements d'excédents financiers en dépôts à terme.

### 3.11.8. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels ont été de 4 126 € pour l'exercice contre 0 € constatés au cours de l'exercice précédent.

## 4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

### 4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

#### 4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

##### 4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	85 578 €	- €	56 401 €	29 177 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>85 578 €</b>	<b>- €</b>	<b>56 401 €</b>	<b>29 177 €</b>

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau et matériel de transport.

##### 4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	60 017 €	13 034 €	49 274 €	23 778 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>60 017 €</b>	<b>13 034 €</b>	<b>49 274 €</b>	<b>23 778 €</b>

#### 4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	7 405 €	13 680 €	- €	21 085 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>7 405 €</b>	<b>13 680 €</b>	<b>- €</b>	<b>21 085 €</b>

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

#### 4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Total brut	A - d'1 an	A + d'1 an
Autres immobilisations financières	21 085 €	13 201 €	7 884 €
Créances clients, usagers & rattachés	50 633 €	50 633 €	- €
Divers, Etat et autres collectivités publiques	- €	- €	- €
Autres créances	611 958 €	512 877 €	99 081 €
Charges constatées d'avance	26 424 €	26 424 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>710 100 €</b>	<b>603 135 €</b>	<b>106 965 €</b>

ETAT DES DETTES	Total brut	A - d'1 an	A + d'1 an	A + de 5 ans
Emprunts et dettes /ets crédits à 1 an maxi	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes /ets crédits à + d'1 an	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes financières divers	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	154 298 €	154 298 €	- €	- €
Personnel et organismes sociaux	130 079 €	130 079 €	- €	- €
Autres impôts et taxes	3 454 €	3 454 €	- €	- €
Autres dettes	178 007 €	178 007 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	250 799 €	151 718 €	99 081 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>716 637 €</b>	<b>617 556 €</b>	<b>99 081 €</b>	<b>- €</b>
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	- €			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	- €			

Les autres créances sont composées à la clôture pour 410 008 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 89 525 € à la clôture précédente.

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 123 661 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 536 990 € à la clôture précédente.

#### 4.3. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 26 424 € à la clôture de l'exercice contre 29 844 € à la clôture de l'exercice précédent.

#### 4.4. Fonds propres

Tableau de variation fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Dimuntion ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonds propres avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	4 434 733 €	1 311 951 €	720 077 €	- €	- €	- €	- €	5 746 684 €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 311 951 €	- 1 311 951 €	- 720 077 €	1 170 579 €	1 170 579 €	- €	- €	1 170 579 €
Dotations consommables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>5 746 684 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 170 579 €</b>	<b>1 170 579 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>6 917 263 €</b>

#### 4.5. Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 250 799 € à la clôture de l'exercice contre 10 732 € à la clôture de l'exercice précédent.

### 5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

#### 5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Contributions financières d'affiliés affectées	2 064 174 €	591 874 €	1 472 300 €	248,75%
Dons manuels non affectés	5 365 084 €	6 204 199 €	- 839 115 €	-13,52%
Dons manuels affectés	119 871 €	149 761 €	- 29 890 €	-19,96%
Mécénats non affectés	81 554 €	205 554 €	- 124 000 €	-60,32%
Assurances-vie non affectées	635 547 €	313 333 €	322 214 €	102,83%
Autres contributions financières	275 915 €	- €	275 915 €	N/A
Transferts de charges	- €	- €	- €	N/A
<b>SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>8 542 145 €</b>	<b>7 464 721 €</b>	<b>1 077 424 €</b>	<b>14,43%</b>
Contributions volontaires	4 126 €	- €	4 126 €	N/A
<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>4 126 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 126 €</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL (Y compris contributions volontaires)</b>	<b>8 546 271 €</b>	<b>7 464 721 €</b>	<b>1 081 550 €</b>	<b>14,49%</b>

#### 5.2. Détail des legs, donations et assurances-vie

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant dans le compte de résultat comprend les éléments suivants :

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	635 547 €
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	- €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	- €
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- €
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>635 547 €</b>

### 5.3. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	- €	- €	- €	N/A
Autres produits financiers	45 247 €	- €	45 247 €	N/A
Différences positives de change	- €	17 124 €	- 17 124 €	N/A
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>45 247 €</b>	<b>17 124 €</b>	<b>28 123 €</b>	<b>164,23%</b>
Frais financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences négatives de change	47 924 €	- €	47 924 €	N/A
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>47 924 €</b>	<b>- €</b>	<b>47 924 €</b>	<b>N/A</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 2 677 €</b>	<b>17 124 €</b>	<b>- 19 801 €</b>	<b>-115,63%</b>

## 6. Autres renseignements

### 6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	9	9
Non cadres	5	3
<b>TOTAL EFFECTIF SALARIE</b>	<b>14</b>	<b>12</b>

### 6.2. Rémunération des organes de direction

Néant

### 6.3. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle est assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) mais elle en est exonérée pour l'ensemble de ses activités. L'association acquitte l'impôt sur les bénéfices sur les revenus de placements d'excédents de trésorerie.

Comme toute entité non soumise à la TVA, l'association est assujettie à la taxe sur les salaires.

### 6.4. Opérations entre affiliés

#### 6.4.1. Soutien institutionnel

L'affilié nord-américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) se fait rembourser les coûts inhérents à son assistance et ses services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW France. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique. Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Ces montants se sont élevés à 2 134 852 € pour l'exercice contre 1 841 122 € pour l'exercice précédent

#### 6.4.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 92 K€ contre environ 60 K€ au cours de l'exercice précédent.

### 6.4.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	407 560	-
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd	-	39 563
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	1 588	49 101
Affilié ICT	-	-
	<u>410 008</u>	<u>89 525</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	-	475 301
International Fund for Animal Welfare (Belgium) AISBL	1 394	-
International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)	6 650	-
International Fund for Animal Welfare (IFAW) (Royaume-Uni)	100 228	-
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	15 389	4 899
Affilié ICT	-	56 791
	<u>123 661</u>	<u>536 990</u>

### Contributions versées aux affiliés

Au cours des exercices comptables 2022 / 2023 et 2021 / 2022, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Contributions accordées aux affiliées	<u>381 365</u>	<u>76 183</u>
	<u>381 365</u>	<u>76 183</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des financements accordés à des tiers, ligue de protection d'animaux et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Ces financements versés aux tiers se sont élevés à un total de 723 444 € pour l'exercice contre 18 711 € pour l'exercice précédent.

## 7. Engagements financiers hors bilan

### 7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<u>- €</u>	<u>- €</u>

**Néant**

<b>Engagements reçus</b>	<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
Assurances-vie acceptées par le conseil d'administration non encore reçues	- €	544 204 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>544 204 €</b>

## **7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite**

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

## **8. Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) collectées auprès du public et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)**

### **8.1. Cadre de référence**

Organisme faisant appel à la générosité du public, IFAW France présente depuis juillet 2020, un CER et un CROD en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant le règlement N°2020-08, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute association, fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales.

Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales d'IFAW France.

Les CER et CROD sont établis au 30/06/2023 selon les modèles prescrits par le règlement comptable N°2018-06.

Aucun changement significatif n'est relevé pour la lecture comparée du CROD et du CER.

Les colonnes « TOTAL » du CROD intègrent respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat.

La colonne « dont générosité du public » du CROD présente l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public.

### **8.2. Règles et méthodes comptables d'établissement du CER et du CROD**

L'établissement du CER est réalisé à partir des ressources totales perçues par l'association.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du CER dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.

Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins d'IFAW – France, ses différentes missions sociales.

Le CER, le CROD et les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels, conformément au règlement ANC N°2018-06.

### 8.3. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

#### 8.3.1. Ventilation des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires

Ci-après la ventilation analytique des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires.

#### **Tableau de ventilation des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires :**

(€)	Sauvetages d'urgence et prévention des risques de catastrophes	Engagement communautaire	Politique internationale	Préservation des habitats	Conservation marine	Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Total
Dépenses de programmes	3 367 686	27 003	103 811	571 379	362 057	1 015 793	5 447 729

#### **Affectation fonctionnelle des dépenses :**

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de collecte de fonds ou aux frais généraux et administratifs en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2023, l'Organisation a supporté des frais de 2 080 044 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 329 199 € ont été affectés à la collecte de fonds, 218 766 € aux frais généraux et administratifs, et 1 532 078 € aux dépenses de programmes.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2022, l'Organisation a supporté des frais de 2 101 347 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 394 263 € ont été affectés à la collecte de fonds, 227 218 € aux frais généraux et administratifs, et 1 479 867 € aux dépenses de programmes.

Les dépenses de programmes et de fonctionnement des exercices 2023 et 2022 sont présentées ci-après :

**Exercice 2022 / 2023**

(€)	Programmes	Développement	Administration	Total
<b>Campagnes et projets</b>				
Sous-traitance et financement	1 296 430	-	-	1 296 430
Personnel direct	570 684	12 544	12 544	595 772
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	39 427	214	482	40 123
Frais de soutien	770 837	7 886	29 000	807 723
<b>Total</b>	<b>2 677 378</b>	<b>20 644</b>	<b>42 026</b>	<b>2 740 048</b>
<b>Sensibilisation et influence multimédia</b>				
Production et positionnement	82 668	-	-	82 668
Marketing et collecte de fonds numériques	303 811	25 231	2 353	331 395
Personnel direct	149 466	11 334	-	160 800
Services offerts	4 126	-	-	4 126
Personnel de soutien	11 317	622	90	12 029
Frais de soutien	221 265	22 989	5 440	249 694
<b>Total</b>	<b>772 653</b>	<b>60 176</b>	<b>7 883</b>	<b>840 712</b>
<b>Sensibilisation des donateurs et campagnes de mobilisation</b>				
Actions, production et distribution	1 305 288	528 179	260 055	2 093 522
Personnel direct	84 955	58 840	-	143 795
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	29 357	9 991	10 002	49 350
Frais de soutien	578 097	373 700	601 716	1 553 513
<b>Total</b>	<b>1 997 697</b>	<b>970 710</b>	<b>871 773</b>	<b>3 840 180</b>
<b>Total dépenses (dont contributions volontaires)</b>	<b>5 447 728</b>	<b>1 051 530</b>	<b>921 682</b>	<b>7 420 939</b>

**Exercice 2021 / 2022**

(€)	Programmes	Développement	Administration	Total
<b>Campagnes et projets</b>				
Sous-traitance et financement	390 619	-	-	390 619
Personnel direct	585 721	11 534	11 534	608 789
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	26 183	116	441	26 740
Frais de soutien	449 574	4 403	20 952	474 928
<b>Total</b>	<b>1 452 097</b>	<b>16 053</b>	<b>32 927</b>	<b>1 501 076</b>
<b>Sensibilisation et influence multimédia</b>				
Production et positionnement	50 275	-	-	50 275
Marketing et collecte de fonds numériques	262 902	29 538	3 212	295 652
Personnel direct	91 293	10 083	-	101 376
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	10 847	398	123	11 368
Frais de soutien	186 246	15 123	5 835	207 204
<b>Total</b>	<b>601 563</b>	<b>55 143</b>	<b>9 169</b>	<b>665 875</b>
<b>Sensibilisation des donateurs et campagnes de mobilisation</b>				
Actions, production et distribution	1 284 481	814 763	274 421	2 373 665
Personnel direct	64 809	51 456	-	116 265
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	36 185	8 711	10 482	55 377
Frais de soutien	624 935	333 629	499 072	1 457 636
<b>Total</b>	<b>2 010 409</b>	<b>1 208 559</b>	<b>783 975</b>	<b>4 002 943</b>
<b>Total dépenses (dont contributions volontaires)</b>	<b>4 064 069</b>	<b>1 279 754</b>	<b>826 071</b>	<b>6 169 894</b>

### **8.3.2. Mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD**

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'association et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne.

L'établissement du CER est réalisé à partir des comptes analytiques. Les rubriques du CER sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.

1 245 000 € de contributions financières provenant du fonds de dotation IFAW sont utilisées, conformément aux résolutions du conseil d'administration de manière très large et non affectées aux activités de l'association. Ces résolutions englobent essentiellement l'ensemble des missions sociales d'IFAW FR réalisés tant en France qu'à l'étranger et ne sont pas suivies en tant qu'éléments affectés. Une répartition égalitaire de ces contributions financières a été retenue dans la présentation des CROD et CER entre les missions sociales réalisées en France et à l'étranger.

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement, de personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en compte est la méthode du coût historique.

La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du CER dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.

Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

### **8.3.3. Missions sociales**

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

*Les grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :*

- *Préservation des habitats,*
- *Conservation marine,*
- *Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages,*
- *Secours aux animaux sauvages,*
- *Sauvetage d'urgence et prévention des risques de catastrophes,*
- *Sauvetage et recherche de mammifères marins,*
- *Politique internationale.*

*Les frais de recherche de fonds ;*

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

#### *Les frais de fonctionnement et autres charges ;*

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

#### *Le résultat de l'exercice.*

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

#### *Les ressources restant à utiliser.*

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons, dans la quasi-totalité non affectée, le montant des ressources affectées et non encore utilisées est nul.

### **8.3.4. Poste des ressources**

Les recettes de l'association proviennent essentiellement d'appels à la générosité du public et de manière moindre de contributions reçues d'affiliés (Fonds de dotation ou autres affiliés).

#### Mode de traitement des legs et donations

Néant.

#### Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

#### Mécénats

Tous les sommes encaissées ou reçues jusqu'au 30 juin sont comptabilisées en produits de l'exercice.

#### Contributions financières

Les produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés. D'autres produits sont reçus issus de fondations et/ou de fonds de dotation.

#### Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.8 ci-avant.

### **8.4. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)**

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'Organisation.

### **FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE**

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la

cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
  - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

#### ***Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes***

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

IFAW France gère depuis Reims les programmes susmentionnés et supporte les coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

## **SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET MUTUALISATION DES COUTS DE PROGRAMMES**

Les programmes d'aide indirecte en France ou d'aide directe hors de France se déclinent essentiellement en subventions versées aux organismes affiliés et en coûts payés à IFAW US pour des services de soutien institutionnel.

- **Services de soutien institutionnel (ISS)**

Les coûts d'ISS payés par IFAW FR à IFAW US couvrent les principales activités d'IFAW centralisées aux Etats-Unis. Les coûts sont affectés à chacun des organismes affiliés IFAW (y compris IFAW US), en fonction de leur part des coûts communs.

Les fonctions centralisées comprennent notamment : la préparation des programmes d'actions ; les collectes de fonds (créativité, contenu et logistique) ; les services donateurs (gestion des données et des relations avec les donateurs) ; le site internet (contenu et gestion) ; la technologie de l'information ; la gestion des ressources humaines ; la gestion des finances. Les coûts des interventions présentées ci-dessus incluent les salaires et les avantages sociaux, les factures, les primes d'assurance, les équipements de bureau et leur entretien, l'amortissement des actifs et quelques frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW France a supporté des coûts d'ISS d'environ 2,135 millions d'euros.

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de développement ou aux frais généraux d'administration en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 30/06/2023 12		Exercice N-1 30/06/2022 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	6 460 489	6 460 489	6 889 971	6 889 971
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	6 202 056	6 202 056	6 872 847	6 872 847
- Dons manuels	5 484 955	5 484 955	6 353 960	6 353 960
- Legs, donations et assurances-vie	635 547	635 547	313 333	313 333
- Mécénat	81 554	81 554	205 554	205 554
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	258 433	258 433	17 124	17 124
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	2 126 903		591 874	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 126 903		591 874	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL</b>	8 587 392	6 460 489	7 481 845	6 889 971
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	5 447 729	3 331 685	4 064 069	4 064 069
1.1 Réalisées en France	3 715 216	2 221 672	2 866 090	2 866 090
- Actions réalisées par l'organisme	2 991 772	1 498 228	2 847 379	2 847 379
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	723 444	723 444	18 711	18 711
1.2 Réalisées à l'étranger	1 732 513	1 110 013	1 197 979	1 197 979
- Actions réalisées par l'organisme	1 351 148	728 648	1 121 796	1 121 796
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	381 365	381 365	76 183	76 183
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	1 051 529	1 051 529	1 279 754	1 279 754
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 051 529	1 051 529	1 279 754	1 279 754
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	906 696	906 696	826 071	826 071
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	10 859			
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL</b>	7 416 813	5 289 910	6 169 894	6 169 894
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	1 170 579	1 170 579	1 311 951	720 077

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>Exercice N 30/06/2023 12</b>		<b>Exercice N-1 30/06/2022 12</b>	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	4 126			
Bénévolat				
Prestations en nature	4 126			
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	4 126			
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	4 126			
Réalisées en France	4 126			
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	4 126			

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES**

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	3 331 685		4 064 069		732 384	18.02
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	1 498 228		2 847 379		1 349 151	47.38
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	723 444		18 711		704 733	NS
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme	728 648		1 121 796		393 148	35.05
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	381 365		76 183		305 182	400.59
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	1 051 529		1 279 754		228 225	17.83
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 051 529		1 279 754		228 225	17.83
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	906 696		826 071		80 625	9.76
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	5 289 910		6 169 894		879 984	14.26
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>						
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	5 289 910		6 169 894		879 984	14.26

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)**

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	6 202 056		6 872 847		670 791	9.76
- Dons manuels	5 484 955		6 353 960		869 005	13.68
- Legs, donations et assurances-vie	635 547		313 333		322 214	102.83
- Mécénats	81 554		205 554		124 000	60.32
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	258 433		17 124		241 309	NS
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6 460 489</b>		<b>6 889 971</b>		<b>429 482</b>	<b>6.23</b>
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>						
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>6 460 489</b>		<b>6 889 971</b>		<b>429 482</b>	<b>6.23</b>

<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	5 154 810		4 434 733		720 077	16.24
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 170 579		720 077		450 502	62.56
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>6 325 389</b>		<b>5 154 810</b>		<b>1 170 579</b>	<b>22.71</b>

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	4 126				4 126	
Réalisées en France	4 126				4 126	
Réalisées à l'étranger						
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>						
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL</b>	4 126				4 126	
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature	4 126				4 126	
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>	4 126				4 126	

<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>				
(-) Utilisation				
(+) Report				
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>				

**Commentaires:**